

SALLE DES MARCHES DEMAT AMPA FAIRE UN DUME ACHETEUR

Le Document Unique de Marché Européen (DUME) est un formulaire par lequel les entreprises candidates à un marché public déclarent leurs capacités et leur aptitude pour participer à une procédure de marché public. Il est appelé à se substituer aux formulaires <u>DC1</u>, <u>DC2</u>, <u>DC4</u> et à remplacer le programme « Marché Public Simplifié » (<u>MPS</u>).

Le DUME s'agit d'un document d'auto-déclaration, et l'eDUME est la version électronique de cette autodéclaration.

Le DUME est une déclaration sur l'honneur d'un opérateur économique, sur son aptitude et ses capacités pour participer à une procédure de marché public.

Cette auto-déclaration permet aux opérateurs économiques candidats de prouver :

- Qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations pour lesquelles ils doivent ou pourraient être exclus de la procédure,
- > Et qu'ils satisfont aux critères d'exclusion et de sélection applicables.

L'entreprise de son côté dispose de plusieurs choix pour sa candidature :

- Répondre au DUME de l'acheteur
- Réutiliser un DUME antérieur générique
- > Répondre sans DUME (DC1, DC2 ou MPS tant qu'ils restent utilisables)

Un DUME utilisé pour une procédure de passation de marché public antérieure peut être réutilisé lorsque les informations restent valables.

La seule obligation pesant actuellement sur les acheteurs publics est d'accepter les DUME déposés par les entreprises, si elles font le choix de ce mode de candidature. Il n'est pas possible de refuser un DUME ou de demander à l'entreprise de refaire sa candidature sous une autre forme.

La fonctionnalité décrite dans le présent guide permet à un acheteur public de préremplir un DUME avec les critères de sélection spécifique à un marché.

Cela n'est pas obligatoire, mais permet à l'acheteur de guider les entreprises sur les attendus côté candidature, et de récupérer ainsi ces informations à l'ouverture des plis.

IMPORTANT :

Veillez à ce que les critères de sélection de votre DUME correspondent bien à votre règlement de consultation.

Sources :

(http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/DUME.htm / https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd)



Paramétrer le recours possible au DUME sur ses procédures

1. Cliquez sur « Paramétrage », puis « Paramétrage des procédures ».



2. Sélectionnez ensuite le type de procédure que vous souhaitez paramétrer, puis cliquez sur « Ok ».



3. Vous accédez à l'écran des réglages.

A la ligne du DUME, cochez « Affiché ». Ceci rendra la case DUME disponible lorsque vous sélectionnerez le type de procédure lors de la mise en ligne de votre marché (Point 1 de la page suivante).

		\backslash		
Type de procédure :	Procédure adaptée >= 90 k EUR HT			
Valeurs du formulaire p	ar défaut pour l'Agent		Affichage / M	Nodification
Identification de la cons	sultation			
Allotissement :	Consultation non allotie		Affiché	🗖 Figé
	Consultation à plusieurs lots juridiques		Affiché	🗖 Figé
Marché public sin	nplifié		Affiché	🔲 Figé
Document Unique	ue de Marché Européen (DUME) 🝞		Affiché	🔲 Figé

Si vous souhaitez que la case DUME apparaisse cochée par défaut, cochez également cette autre case. Attention ce réglage sera valable pour toutes les consultations pour lesquelles vous choisirez ce type de procédure.

Cochez ensuite le type de procédure DUME correspondant :



4. Cliquez sur « Valider le formulaire » en bas à droite de l'écran pour enregistrer vos réglages.

Valider le formulaire 🕨

Procédez comme vu ci-dessus pour les autres types de procédure que vous souhaitez paramétrer avec le DUME.

Compléter son DUME acheteur

1. Lors de la mise en ligne de votre marché, à l'onglet « Identification », sélectionnez le type de procédure puis cochez la case DUME. Cela a pour effet de rendre accessible l'onglet « DUME Acheteur ».



- Attention, après avoir enregistré votre consultation, il n'est plus possible de cocher/décocher la case DUME.
- 2. Finissez de compléter l'onglet « Identification », enregistrez-le. Complétez ensuite l'onglet « Lots » si votre marché est alloti, puis passez à l'onglet « DUME Acheteur ».

procédure (recommandé)	Dime les cinteres de selection des candidatures attendus pour cette
UME Acheteur	E Options avancées
Informations sur la procédure	A Motifs d'exclusion Critères de sélection de la candidature
Identité de l'acheteur	
Nom officiel :	commune de Démonstration et Test (47000 - Démonstration)
Pays :	FR
Informations relatives à la proc	édure de passation de marché
Référence :	CDG47
Type de procédure :	Procédure adaptée
Intitulé de la consultation :	tutoriel
Objet de la consultation :	tutoriel

3. La partie « Informations sur la procédure » est pré-complétée et non modifiable. Si vous devez modifier des informations concernant le marché, retournez sur l'onglet « Identification » et/ou « Lot ».

rocédure (recommandé)	
/IE Acheteur	■ Options avance
Informations sur la procédure	▲ Motifs d'exclusion
Identité de l'acheteur	
Nom officiel :	commune de Démonstration et Test (47000 - Démonstration)
Pays:	FR
Informations relatives à la proc	édure de passation de marché
Référence :	CDG47
Type de procédure :	Procédure adaptée
Intitulé de la consultation :	tutoriel
Objet de la consultation :	tutoriel
Objet de la consultation :	tutoriel

4. Cliquez sur la partie « Motifs d'exclusion », également pré-complétée avec les motifs d'exclusion applicables en France. Ils ne sont pas modifiables.

Les boutons « + » vous permett	ent de consulter le détail de ces motifs.
--------------------------------	---

DUME Acheteur	Options avancées -
Informations sur la procédure Motifs d'exclusion Critères de sélection de la candi	dature
Ovus pouvez prendre connaissance ci-dessous des motifs d'exclusion qui sont tous obligatoires seront donc intégrés dans votre DUME.	dans le droit français, et
A. Motifs liés à des condamnations pénales	
B. Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale	
C. Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle	
D. Motifs d'exclusion purement nationaux	
Je valide les critères de sélection des candidatures du DUME Acheteur ci-dessus	

5. Cliquez sur la partie « Critères de sélection de la candidature ». Deux choix sont possibles.

Si vous conservez « Oui » à la question « Souhaitez-vous autoriser le candidat à compléter ce DUME en déclarant simplement sur l'honneur qu'il satisfait à tous les critères de sélection exigés dans le RC (ou autre document pertinent) ? », l'entreprise n'aura qu'une seule case à cocher de son côté pour indiquer satisfaire à l'ensemble de vos critères de sélection indiqués dans votre règlement de consultation.

DUME Acheteur	Options avancées -
Informations sur la procédure A Motifs d'exclusion	Critères de sélection de la candidature
Souhaitez-vous autoriser le candidat à compléter ce DUME e critères de sélection exigés dans le RC (ou autre document p	n déclarant simplement sur l'honneur qu'il satisfait à tous les pertinent) ? Oui ONon
 α : Indication globale pour tous les critères sélection 	
En ce qui concerne les critères de sélection, le pouvoir adjudicate	aur requiert de l'opérateur économique qu'il déclare que : on souhaités par l'acheteur i
Je valide les critères de sélection des candidatures du DL	JME Acheteur ci-dessus

Si vous choisissez « Non » à cette question, vous serez invité à sélectionner les critères applicables à votre marché en cochant/décochant les cases correspondantes. L'entreprise devra répondre alors à chaque critère coché individuellement.

•	Informations sur la procédure 🔺 Motifs d'exclusion 🗹 Critères de sélection de la candidature
	Souhaitez-vous autoriser le candidat à compléter ce DUME en déclarant simplement sur l'honneur qu'il satisfait à tous les critères de sélection exigés dans le RC (ou autre document pertinent) ? Oui Non
	- A. Aptitude
	L'article 58, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE définit les critères de sélection suivants :
	Inscription sur un registre professionnel pertinent
	Inscription sur un registre du commerce
	Pour les marchés de services: nécessité de détenir une autorisation spécifique
	Pour les marchés de services: nécessité de disposer du statut de membre d'une organisation spécifique
	B. Capacité économique et financière
	L'article 58, paragraphe 3, de la directive 2014/24/UE définit les critères de sélection suivants :
	Chiffre d'affaires annuel général
	Chiffre d'affaires annuel moven

Une fois complétés vos critères de sélection, validez votre DUME en cochant la case
 « Je valide les critères de sélection... », puis cliquez « Enregistrer et rester sur cette page » pour
 enregistrer votre DUME avec votre consultation.

C. Capacité technique et professionnelle	
D. Dispositifs d'assurance de la qualité et normes de gestion environnementale	
Je valide les critères de sélection des candidatures du DUME Acheteur ci-dessus	
Identification Lots DUME Acheteur Calendrier Pièces Modalités Accès	
	₽?

Votre DUME est paramétré. Vous pouvez le modifier avant la mise en ligne de votre marché en retournant sur cet onglet « DUME Acheteur ».

Poursuivez la mise en ligne de votre consultation comme pour un marché classique.

Modifier son DUME en cours de consultation

Pour le cas où vous seriez amené en cours de consultation à modifier des critères de sélection dans votre règlement de consultation, il vous faudra penser à modifier également les critères indiqués dans votre DUME.

1. Sur le tableau de bord de votre marché, cliquez sur le bouton « Modifier ».

Nombre de résultats	:1	Affic	cher 10 🗸 résultats / j	bage 1/1
Référence Procédure Statut Auteur	Intitulé / Objet / Allotissement Considérations(s) sociale(s) / environnementales MPS	Registres : 🛄+ ≣	Date limite de remise des plis	Actions
CDG47 PA-SUP cdg47 test	 Intitulé : tutoriel Objet : tutoriel Allotissement : Oui Commentaire : 	 € 0 + 0 € 0 + 0 € 0 + 0 € 0 + 0 	31/07/2019 17:30	

2. Sur l'écran suivant plusieurs choix sont proposés.

Modification de la consultation	
Date et heure limite de remise des plis	
Affichage prolongé	
Pièces de la consultation	
DUME associé(s)	
Envoi de l'information de modification aux entreprises par courrier électronique	
Annuler	Valider 🕨

« Pièces de la consultation » vous permet de modifier les documents de votre marché qui sont en ligne ».

3. Cochez la case DUME pour le faire apparaitre, puis cliquez sur la partie « Critères de sélection ». Modifiez vos critères en cochant/décochant les cases correspondantes.

Pièces de la consultation	
DUME associé(s)	
Je souhaite renseigner dans le DUME les critères de sélection des candidatures attendus pour cette procédure (recommandé)	Oui
DUME Acheteur	ons avancées -
Informations sur la procédure A Motifs d'exclusion Critères de sélection de la candidature	
Souhaitez-vous autoriser le candidat à compléter ce DUME en déclarant simplement sur l'honneur qu'il satisfa critères de sélection exigés dans le RC (ou autre document pertinent) ? Ci Non	ait à tous les
- A. Aptitude	
L'article 58, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE définit les critères de sélection suivants :	
Inscription sur un registre professionnel pertinent Ce critere s'applique à : Ous les lots Ortains lots uniquement	i
Inscription sur un registre du commerce	i
Pour les marchés de services: nécessité de détenir une autorisation spécifique	i

4. Cliquez sur « Valider » en bas de page, vous serez dirigés vers la messagerie afin d'envoyer aux entreprises l'information concernant les modifications apportées à la consultation.

Envoi de l'information de modification aux entreprises par courrier électronique	
Annuler	Valider)